



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

GROUPE REGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE
VINGTIEME REUNION (APIRG/20)

Yamoussoukro, Cote d'Ivoire (30 novembre – 2 décembre 2015)

Point 2: Cadre de performances pour la planification régionale et la mise en œuvre de la navigation aérienne

2.2 Gestion du trafic aérien et recherches et sauvetage (ATM/SAR)

PLAN REGIONAL AFI DE MISE EN ŒUVRE DE LA PBN

(Note présentée par l'Afrique du Sud)

SOMMAIRE	
La présente note de travail propose une révision du Plan régional AFI de mise en œuvre de la PBN. Le texte de la Résolution A36-23 amendé lors de la 37e session de l'Assemblée, lu en conjonction avec le Manuel de la PBN (Doc 9613), pourrait nécessiter des orientations aux Etats afin d'interpréter correctement cette Résolution.	
REFERENCE(S): APIRG 17 - RECOMMANDATIONS 17/46, 17/47 et 17/48 – Plan régional AFI de mise en œuvre de la PBN	
<i>Objectif(s) stratégique(s)</i>	La présente note se rapporte aux objectifs stratégiques A, B et C.

1. INTRODUCTION

1.1 L'APIRG 17 a noté que le Plan régional AFI de mise en œuvre de la PBN avait été élaboré avec succès pour donner des orientations à la Région en vue d'atteindre les objectifs présentés dans la Résolution A36-23. Cependant, les questions relatives à la stratégie du GNSS en vue d'appuyer la mise en œuvre de la PBN, en particulier, les senseurs relatifs à l'approche avec guidage verticale (APV), ont fait l'objet de longues débats.

1.2 Afin d'appuyer les efforts des Etats pour élaborer leur Plans nationaux de mise en œuvre de la PBN et faire progresser la mise en œuvre, le Groupe a entériné un modèle pour les plans nationaux et encouragé l'utilisation des outils fournis par l'Equipe de travail sur la PBN dans ce but, et a en conséquence adopté les Conclusions suivantes:

Il est conclu que les Etats:

- **Utilisent le modèle de plan régional de mise en œuvre de la PBN pour l'élaboration d'un plan national de mise en œuvre de la PBN et prennent en compte le processus de planification des actions prévues par la réunion conjointe des équipes de travail PBN/GNSS/I pour appuyer leur planification;**
- **Fournissent en retour aux bureaux ESAF et WACAF avant le 30 octobre 2010 les informations concernant les progrès réalisés dans l'élaboration de**

leurs plans nationaux, en indiquant tout défi éventuel qui pourrait retarder l'élaboration du plan, ainsi que les mesures prises ou à prendre pour venir à bout de ces défis;

- Parachèvent leurs plans nationaux de mise en œuvre de la PBN dès que possible.

2. ANALYSE

2.1 La première réunion de l'Equipe de travail sur la navigation fondée sur les performances/système mondial de navigation par satellite (PBN/GNSS TF/1) s'est tenue au Silver Springs Hotel, à Nairobi (Kenya) du 12 au 14 octobre 2010.

2.2 L'Equipe de travail a pris la décision de limiter le nombre de Conclusions et de Décisions émanant de ses délibérations.

2.3 A la suite de ces délibérations, le projet de Conclusion 1/01) - Plan national de mise en œuvre de la PBN, a été approuvé avec les instructions suivantes adressées aux Etats:

- Que les Etats qui ne l'ont pas encore fait, parachèvent leurs plans nationaux de mise en œuvre de la PBN à titre d'urgence,
- Envisagent d'utiliser les instruments de planification fournis par l'Equipe de travail PBN/GNSS, ainsi que des logiciels de gestion des projets,
- Fassent parvenir les mises à jour aux bureaux régionaux.

2.4 La deuxième réunion de l'Equipe de travail sur la navigation fondée sur les performances/système mondial de navigation par satellite (PBN/GNSS TF/2) s'est tenue dans la salle de conférences du siège de l'ASECNA à Dakar (Sénégal) du 13 au 15 juin 2011.

2.5 Les Conclusions 17/46, 17/47 et 17/48 d'APIRG 17 ont été proposées pour être mises à jour et fusionnées au projet de Conclusion 1/01 de la réunion PBN/GNSS TF/1.

2.6 Le Plan régional AFI de mise en œuvre de la PBN a également été présenté comme APPENDICE 4A de la note WP4 à la réunion ATM/AIM/SAR SG/14 en avril 2015 et a proposé les amendements suivants:

2.7 Paragraphe 23 (Tableau sommaire à moyen terme (2013-2016))

Espace aérien	Spécifications de navigation	Spécifications de nav. Là où elles sont requises sur le plan opérationnel
En-Route Océanique	RNAV 10	RNP 4
En-Route Eloigné Continental	RNAV 10	RNP 4
En-Route Continental	RNAV 2, RNAV 5	RNAV 1
TMA Arrivée/Départ	Étendre l'application RNAV 1, ou RNP-1 Mandater la RNAV 1, ou la RNP-1 dans les TMA de haute densité	
Approche	Étendrela RNP APCH avec la	

	Baro-VNAV ou le GNSS renforcé complété uniquement des procédures LNAV (voir note ci-dessous) Mettre en œuvre la RNP AR APCH là où il y a des avantages opérationnels.	
<p>Note: Là où il n'existe pas de calage altimétrique et où des aéronefs d'un poids maximal certifié au décollage de 5700kg ou plus utilisant un aérodrome sont pas convenablement équipés pour des opérations APV.</p>		

2.8 Paragraphe 24 (Objectifs de mise en œuvre à moyen terme)

- a) RNP APCH (APV) (Baro-VNAV ou GNSS renforcé) dans 100% des pistes aux instruments là où cela est pratique, d'ici 2016.
- b) RNP APCH (LNAV uniquement) dans 100% des pistes aux instruments d'ici 2016.
- c) RNAV 1 ou RNP 1 SID/STAR pour 100% des aéroports internationaux d'ici 2016.
- d) RNAV 1 ou RNP 1 SID/STAR pour 70% des aéroports domestiques très fréquentés là où il y a des avantages opérationnels.
- e) Mise en œuvre de routes RNAV/RNP supplémentaires selon les besoins.
- f) Continuer de promouvoir des procédures de LNAV directe uniquement pour les pistes aux instruments là où il n'existe pas de calage altimétrique local et où les aéronefs d'un poids maximal au décollage de 5 700 kg ou plus ne sont pas convenablement équipés pour des opérations APV.

2.9 Bien que l'Afrique du Sud appuie les amendements proposés au Plan régional de mise en œuvre de la PBN, il est proposé que les changements supplémentaires suivants soient effectués avant l'adoption:

2.9.1. Que le texte «*là où cela est pratique*» soit inséré dans le tableau du Paragraphe 23 tel qu'annoté ci-après.

Approche	Étendre la RNP APCH avec la Baro-VNAV ou le GNSS renforcé« <i>là où cela est pratique</i> » complété par des procédures LNAV uniquement« <i>là où cela est pratique</i> »(voir note ci-dessous) Mettre en œuvre la RNP AR APCH là où il y a des avantages opérationnels.	
----------	---	--

2.9.2. Que les points (a) et (b) du Paragraphe 2.8 soient fusionnés et améliorés pour se lire comme suit:

- a) ***RNP APCH (LNAV) dans 100% des pistes aux instruments et RNP APCH (APV) (Baro-VNAV ou GNSS renforcé) là où cela est pratique d'ici 2016.***

3. SUITE A DONNER PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à:

- a) Prendre acte des informations contenues dans la présente note;
- b) Adopter les amendements proposés au Paragraphe 2.8 ci-dessus;
- c) Recommander que l'OACI informe les Etats par lettre, d'aligner leurs plans de mise en œuvre de la PBN aux changements adoptés et présentés en détail dans la présente note.

-FIN-